

COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/04/2012

* * * * *

Le 19 Avril 2012, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la Salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire,
Mmes : PEREIRA Marie Manuela, PETAY Jocelyne,
MM : DEHAEN Dominique, DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, GAUDIN Jean-Pierre, GEFFRAY Jérôme, LEFÈVRE Guy, ROBIN Jean-Claude

Excusé ayant donné procuration : M. GEORGE François à Mme VIAUD Anne-Marie,

Secrétaire de séance : Mme PEREIRA Marie Manuela

Madame le Maire demande au conseil la permission de rajouter à l'ordre du jour la question d'une réduction de facture d'assainissement qui pose problème. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

* * * * *

1. AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE (SRCAE) ET DE L'ANNEXE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN

La lutte contre le changement climatique, la mise en place d'une société plus sobre énergétiquement et le développement des énergies renouvelables sont des axes essentiels du Grenelle de l'environnement.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi " Grenelle 2 ", a prévu l'instauration dans chaque région d'un " schéma régional du climat, de l'air et de l'Énergie " (SRCAE), visant à développer l'efficacité énergétique, réduire les émissions de gaz à effet de serre, identifier et valoriser le potentiel régional d'énergies renouvelables, en intégrant les préoccupations sur le climat et les polluants atmosphériques. L'ensemble de cette démarche doit permettre notamment de contribuer activement à l'adaptation des territoires aux changements climatiques à venir.

Conformément au décret n° 2011-678 du 16 juin 2011, le projet de SRCAE est soumis pour avis aux collectivités, pendant une durée de deux mois, jusqu'au 23 avril 2012.

Après avoir pris connaissance d'une synthèse du projet et consulté les éléments précis de l'annexe schéma régional éolien, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Le Conseil Municipal de Dame-Marie-les-Bois prenant acte :

- Que la commune se situe en limite de la zone 10 du schéma régional éolien réputée favorable à l'éolien mais qu'elle en est exclue
- Que le tracé de cette zone 10 du SRE se situe au Nord de l'Autoroute A10, qui définit la limite paysagère de la commune
- Que cette limite de zone 10 du SRE exclut une implantation éventuelle d'éoliennes entre l'autoroute A10 et la limite Nord de la commune

- Que de ce fait, le tracé de cette zone n'entre pas en contradiction avec la délibération du Conseil Municipal datée du 30/09/2010 (jointe)
- Que les points de vigilance et les recommandations d'aménagement permettent de ne pas porter atteinte à l'intérêt des sites patrimoniaux

Soumet cet avis au vote des membres du conseil :

- Votants : 11 (dont 1 pouvoir)
- Suffrages exprimés : 11
- Abstention : 0
- Avis défavorable : 3
- Avis favorable : 8

DÉCIDE de donner un avis favorable au Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) et à l'annexe Schéma Régional Éolien (SRE).

Madame le Maire rappelle que ce schéma régional éolien sert de base à la définition d'une ZDE (zone de développement éolien).

La ZDE déposée auprès des services préfectoraux n'a pas été validée par la préfecture à ce jour, et ses nouvelles caractéristiques ne sont pas encore définies.

2. DÉBAT SUR LE SECOND PLH

Madame le Maire fait un rappel du cadre réglementaire du PLH (Plan Local de l'Habitat) de la Communauté de Communes puis précise que le débat consiste en un échange organisé autour des questionnements suivants :

- Que retirez-vous du 1^{er} PLH (points positifs et points négatifs à l'échelle communale et à l'échelle intercommunale) ?
- En distinguant ces deux échelles, quelle plus value devrait apporter et sur quelles priorités devrait porter le second PLH
- Avez-vous des attentes concernant le programme d'actions du second PLH

Elle propose au conseil municipal de réfléchir sur ces questionnements qui seront examinés lors du prochain conseil municipal.

3. RÉÉVALUATION DE LA FACTURE DE REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT D'UN USAGER

Considérant la demande de Monsieur BARATEAU domicilié 8 rue des Jarrières pour réévaluer sa facturation de redevance d'assainissement des eaux usées à la suite d'une fuite d'eau à son compteur (extérieur et éloigné de son habitation) datée du 15 février 2012 et constaté par un tiers, le Conseil Municipal décide d'accorder une remise sur sa facturation d'eaux usées du 15 février 2012 en se fondant sur sa consommation moyenne annuelle calculée sur les deux dernières années. Celle-ci s'élèvera donc à 50 m³ alors qu'il lui était facturé 138 m³.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde cette remise effectuée aux conditions mentionnées

4. DEVIS ACCEPTÉS

a) Devis du SIEIL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu et accepté un devis d'un montant de 360,00 € HT pour le branchement et le raccordement électrique à Villechenard

b) Devis AMT

L'entreprise AMT procédera pendant les vacances de Pâques à la pose d'un film solaire et à la pose d'ombrières à l'école. Le montant de ces travaux s'élève à 432,00 € HT – 516,67 € TTC.

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES GROUPE VOIRIE 2012

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux de renforcement de voirie pour l'année 2012 établi par Monsieur PELLET. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de charger Monsieur PELLET d'établir un dossier d'appel d'offres groupé voirie/busage à transmettre aux entreprises pour des travaux se situant à :

- Le Haut Pavot
- La Joubardière
- Le Vau Corneille (busage et cheminement)

6 BUREAU DE VOTE – second tour 6 mai 2012

• **de 8 h 00 à 10 h 30 :**

Mme PETAY Jocelyne,
M. ROBIN Jean-Claude
M. LEFÈVRE Guy

• **10 h 30 à 13 h 00 :**

M. GEFFRAY Jérôme
M. PERDREAU
Mme VIAUD Anne-Marie

• **13 h 00 à 15 h 30 :**

Mme PEREIRA Marie,
M. GAUDIN Jean-Pierre
M. VIAUD Daniel

• **de 15 h 30 à 18 h 00 :**

M. DEHAEN Dominique
M. DUVILERS Christophe
M. FLEUR Dany

7. QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle que la commune avait fait l'objet d'une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires, par l'intermédiaire du SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire).

Le SIEIL vient de faire parvenir un courrier précisant que les bâtiments scolaires ne pouvaient pas être retenus pour la mise en place de ces panneaux photovoltaïques.

Le prochain conseil aura lieu le 24 mai 2012

A Dame-Marie-les-Bois, le 23 avril 2012

**Madame le Maire
Anne-Marie VIAUD**



